



## COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -  
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : [sforey@yonne.fff.fr](mailto:sforey@yonne.fff.fr)

PV 142 SP 39

### PV de la Commission Sportive du 11.02.2025

**Président** : M. Didier SCHMINKE

**Présents** : Madame Florence VIÉ, Messieurs Christian BÉNARD et Mickaël ROMOJARO

**Assiste** : Mme Stéphanie FOREY (administratif)

Début de la réunion : 18h00

### Réserves

La commission prend note des réserves non confirmées suivantes :

- Mont Saint Sulpice sur le match Mont St Sulpice 1 / Entente Florentinoise D2 Gp A
- Joigny sur le match Champigny 1 / Joigny 2 Départemental 2 Gp A

*Monsieur Didier SCHMINKE n'a pas pris part à l'étude de ces dossiers ni à leur classement sans suites.*

### Changements dates, horaires, terrains

#### **Match 53109312 du 08.02.2025 Auxerre SC 1 – Joigny 1 U13 Départemental 1**

La commission,

- Prend note de la demande des clubs de Joigny et Auxerre SC de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs pour décaler le match,
- Reprogramme le match le 26 avril 2025 à 11h30.

#### **Matchs U13 Départementale 2 Gp C Entente Varennes/Flogny la Chapelle**

La commission,

- Prend note du courriel du club de Varennes en date du 11.02.2025, via leur messagerie officielle,
- Acte que leurs matchs U13 à domicile se joueront à 10h00.

#### **Match 53120330 du 19.04.2025 Appoigny 1 – Cerisiers 1 U15 Départemental 2**

La commission,

- Prend note de la demande du club de Cerisiers, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 26 avril 2025 à 14h00.

**Match 53113800 du 08.02.2025 Chablis 1 – Charbuy Fleury 2 U15 Départemental 3 Gp C**

La commission,

- Prend note de la demande du club de Charbuy Fleury en date du 7 février, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 février 2025 à 15h00
- Amende (5.24) de 30€ au club de Charbuy Fleury pour Demande tardive de report en Jeunes (2 jours avant la rencontre- soit après le jeudi midi).

**Match 53124967 du 15.02.2025 Sens FC 1 - Chablis 1 U15 U13F Départemental**

La commission,

- Prend note de la demande du club de Sens FC, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 février 2025 à 10h00

**Match 53124981 du 29.03.2025 Vinneuf Courlon 1 - Chablis 1 U15 U13F Départemental**

La commission,

- Prend note de la demande du club de Chablis, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 29 mars 2025 à 10h00

**Match 29830644 du 15.02.2025 Paron 2 – Joigny 1 U18 Départemental 1**

La commission,

- Prend note de la demande du club de Paron, via Footclubs, de reculer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 février 2025 à 16h00.

**Match 29830701 du 15.02.2025 Courson 1 – Aillant 1 U18 Départemental 2 Gp A**

La commission,

- Prend note de la demande du club de Courson, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 février 2025 à 14h00

**Match 29830700 du 15.02.2025 Mont St Sulpice 1 – Toucy 1 U18 Départemental 2 Gp A**

La commission,

- Prend note de la demande du club de Toucy, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 février 2025 à 14h30

**Match 29830644 du 15.02.2025 Joigny 2 - Paron 2 U18 Départemental 2 Gp B**

La commission,

- Prend note de la demande du club de Joigny via Footclubs, de reculer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 février 2025 à 16h00.

**Match 29831149 du 15.02.2025 Avallon/ECN 2 – Varennes 1 U18 Départemental 2 Gp C**

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 15 février 2025 à 13h00.

**Match 28281431 du 23.03.2025 Champlost 1 – St Denis Les Sens 1 U18 Départemental 2 Gp C**

La commission,

- Prend note des courriels des clubs de St Denis les Sens et Champlost, demandant l'inversion du match en raison de sa programmation à Champlost lors du match aller,
- Donne ce match à jouer le 23 mars 2025 à St Denis les Sens.

*Monsieur Christian BÉNARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*

**Match 28281511 du 16.02.2025 St Georges 2 – Toucy 2 Départemental 2 Gp B**

La commission,

- Prend note de la demande du club de St Georges, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 16 février 2025 à 11h00.

**Match 28281489 du 16.02.2025 Stade Auxerrois 3 – Avallon 2 Départemental 2 Gp B**

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 16 février 2025 à 12h00.

*Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*

**Match 29222936 du 09.02.2025 Neuvy Sautour 1 – AFTA 1 Départemental 3 Gp C**

La commission,

- Prend note de la demande du club de l'AFTA en date du 8 février par courriel, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 30 mars 2025 à 15h00,
- Amende (5.22) de 30€ au club de l'AFTA pour Demande tardive de report en Séniors (5 jours avant la rencontre- soit après le mardi 9h00).

**Match 29222928 du 16.02.2025 UF Tonnerrois 2 – Vergigny St Flo Port. 1 Départemental 3 Gp C**

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 16 février 2025 à 14h30 sur le terrain de Lézennes.

**Match 28886382 du 16.02.2025 Vermenton 2 – Avallon 3 Départemental 3 Gp D**

La commission,

- Prend note de la demande du club de d'Avallon en date du 11 février par courriel, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 23 février 2025 à 14h30.

## Matchs non joués

### **Match 53109310 du 08.02.2025 St Georges 1 – Stade Auxerrois 1 U13 Départemental 1**

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de St Georges,
- Reprogramme le match le 22 février 2025 à 11h30.

*Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*

### **Match 53110086 du 08.02.2025 Cerisiers 1 – Sens FC 2 U13 Départemental 2 Gp A**

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Cerisiers,
- Reprogramme le match le 22 février 2025 à 11h30.

### **Match 53110130 du 08.02.2025 Monéteau 1 – Appoigny 2 U13 Départemental 2 Gp B**

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Monéteau, interdisant les rencontres du 29.01.2025 au 9.02.2025,
- Donne ce match à jouer le 22 février 2025 à 11h30.

### **Match 53110285 du 08.02.2025 Varennes 1 – Auxerre SC 2 U13 Départemental 2 Gp C**

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal des communes de Varennes et Flogny la Chapelle,
- Reprogramme le match le 22 février 2025 à 10h00.

### **Match 29831147 du 08.02.2025 Varennes 1 – Magny 1 U18 Départemental 2 Gp C**

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal des communes de Varennes et Flogny la Chapelle,
- Reprogramme le match le 1<sup>er</sup> mars 2025 à 16h00.

### **Match 28261897 du 09.02.2025 Paron 2 – ECN 1 Départemental 1**

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Paron,
- Reprogramme le match le 16 février 2025 à 14h30.

### **Match 28281426 du 09.02.2025 Champlost 1 – Vinneuf Courlon 1 Départemental 2 Gp A**

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Champlost
- Reprogramme le match le 16 février 2025 à 14h30.

### **Match 28281526 du 09.02.2025 Magny 2 – Stade Auxerrois 3 Départemental 2 Gp B**

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Guillon,
- Reprogramme le match le 30 mars 2025 à 15h00.

*Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*

**Match 29161910 du 09.02.2025 Cerisiers 2 – Seignelay 1 Départemental 3 Gp B**

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Cerisiers,
- Reprogramme le match le 30 mars 2025 à 15h00.

**Match 29159187 du 09.02.2025 Cerisiers 1 – St Sauveur Mo 1 Départemental Féminin à 8 D1**

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Cerisiers,
- Reprogramme le match le 16 février 2025 à 10h00.

**Match 29159620 du 09.02.2025 Brienon 1 – Aillant 1 Départemental Féminin à 8 D2**

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Brienon,
- Reprogramme le match le 16 février 2025 à 10h00.

## Forfait

**Match 29830799 du 08.02.2025 St Denis Les Sens 1 – Paron 3 U18 Départemental 2 Gp B**

La commission,

- Prend note du courriel du club de Paron via leur messagerie officielle, en date du 7 février 2025, indiquant faire forfait pour la rencontre contre St Denis Les Sens,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Paron 3 au bénéfice de l'équipe de St Denis Les Sens 1,
- Score : St Denis Les Sens 1= 3 buts, 3 points – Paron 3 = 0 but, - 1 point
- Amende de 30€ pour Forfait déclaré jeunes au club de Paron (amende 6.11).

*Monsieur Christian BÉNARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*

## Problème FMI

La commission sportive, constatant un nouvel incident informatique FFF impactant les FMI et préjudiciable aux clubs comme à l'administration du District, décide de surseoir aux amendes réglementaires concernant les rencontres :

- U13 D2 match n°53110129 Charbuy Fleury 1 / Aj Auxerre 2
- U13 D3 match n°53110858 Chevannes 1 / Stade Auxerrois 3
- U13 D3 match n°53111975 Auxerre SC 3 / Monéteau 2
- U15 D2 match n°53120305 Entente Florentinoise 1 / Entente ASM/USV 1
- U18 D1 match 29830638 Paron 2 / Entente Florentinoise 1
- D1 match n°28261898 Auxerre SC 1 / Malay le Grand 1
- D1 match n°28261896 Toucy 1 / Monéteau 1
- D2 match n°28280250 Sens Jeunesse 1 / St Sérotin 1
- D2 match n°28280247 St Denis les Sens 1 / Gron Véron 1

- D3 match n°29162045 St Julien du Sault 1 / Mont Saint Sulpice 2
- D3 match n°29222933 Serein HV 1 / Champs sur Yonne 2
- D3 match n°28886384 Asquins Montillot 1/ Andryes Châtel Censoir 1
- D3 match n°28886386 Serein AS 1 / Magny Quarré 3
- Fém. Dep match n°29159621 Joigny-Appoigny 1 / Chevannes 2

Demande aux clubs concernés de tenter de les transmettre à nouveau.

## FMI

La commission constate que lors de la journée du 8 et 9 février 2025, de nombreuses feuilles de matchs U13 ne sont pas correctement remplies. Nous vous rappelons les éléments obligatoires à inscrire :

- Numéro du match
- Compétition (catégorie +Poule)
- Date et heure
- Nom des équipes
- Score
- Nom des arbitres : central, assistants
- Nom du délégué
- Numéros maillots et numéros de licences des joueurs
- Signatures

### **Match 29830688 du 01.02.2025 Mont St Sulpice 1 – St Georges 1 U18 Départemental 2 Gp A**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de Mont St Sulpice
- Considérant les explications des clubs sur la rédaction d'une feuille de match papier,
- Enregistre le score: Mont St Sulpice 1 = 0 – St Georges 1 = 1

### **Match 53110085 du 08.02.2025 Sens Jeunesse 1 – Gron Véron 1 U13 Départemental 2 Gp A**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Sens Jeunesse,
- Enregistre le score : Sens Jeunesse 1 = 3 – Gron Véron 1 = 5

### **Match 53110131 du 08.02.2025 Aillant 2 – Joigny 2 U13 Départemental 2 Gp B**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Aillant,
- Enregistre le score : Aillant 2 = 1 – Joigny 2 = 7

### **Match 53110414 du 08.02.2025 Vinneuf Courlon 1 – Sergines 1 U13 Départemental 3 Gp A**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Vinneuf,
- Enregistre le score : Vinneuf Courlon 1 = 1 – Sergines 1 = 6

### **Match 53110741 du 08.02.2025 Avallon/ECN 3 – Magny 1 U13 Départemental 3 Gp C**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club d'Avallon,
- Enregistre le score : Avallon/ECN 3 = 0 – Magny 1 = 8

**Match 53110994 du 08.02.2025 Sens Jeunesse 3 – St Clément 1 U13 Départemental 3 Gp E**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Sens Jeunesse,
- Enregistre le score : Sens Jeunesse 3 = 0 – St Clément 1 = 4

**Match 53112107 du 08/02/2025 Héry 1 – Tanlay 1 U13 Départemental 3 Gp H**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Héry,
- Enregistre le score : Héry 2 = 4 – Tanlay 1 = 5

**Match 53112913 du 08/02/2025 Héry 1 – Paron 2 U15 Départemental 1**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Héry,
- Enregistre le score : Héry 1 = 4 – Paron 2 = 2

**Match 53120304 du 08.02.2025 Sens FC 2 – Auxerre SC 1 U15 Départemental 2 Gp A**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Sens FC,
- Enregistre le score : Sens FC 2 = 5 – Auxerre SC 1 = 1

**Match 53113308 du 08.02.2025 Ent.St Cl. /St S./Font. /Ma. 1 – Sens FP 1 U15 Départemental 3 Gp A**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de St Clément,
- Enregistre le score : Ent.St Cl. /St S./Font. /Ma. 1 = 4 – Sens FP 1 = 0

**Match 29830640 du 08/02/2025 Ent. Chevannes/Charbuy Fl.1 – Sens FC 2 U18 Départemental 1**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Chevannes
- Enregistre le score : Ent. Chevannes/Charbuy Fl. 1 = 1 – Sens FC 2 = 2

**Match 29830641 du 08/02/2025 Joigny 1 – Fontaine/Sens Fp 2 U18 Départemental 1**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de Joigny, remplie uniquement par ce dernier,
- Demande des explications aux clubs sur la raison qui a fait que la feuille de match ne soit pas entièrement complétée,
- Demande au club de Fontaine de compléter sa partie et aux deux clubs de valider le score de la rencontre (résultat différent entre la feuille de match papier et le score renseigné sur Footclubs),
- Reporte sa décision à la prochaine réunion,

Documents à faire parvenir au secrétariat du District pour lundi 17 février 2025 délai de rigueur.

**Match 29162044 du 09/02/2025 Aillant 2 – Cheney 1 Départemental 3 Gp B**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Aillant,
- Enregistre le score : Aillant 2 = 5 – Cheney 1 = 1

**Match 29159184 du 09/02/2025 Ent. Chevannes 1 – Avallon 1 Départemental Féminin à 8 D1**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Chevannes
- Enregistre le score : Chevannes 1\_ = 1 – Avallon 1 = 0

## Feuilles de matchs manquantes

**Match 53109311 du 08/02/2025 Paron FC 2 – Héry 1 U13 Départemental 1**

- La commission demande au club de Paron de transmettre la FMI ou feuille de match papier, et ce pour lundi 17 février 2025, date impérative.
- Amende de 30€ au club de Paron (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

**Match 53110413 du 08/02/2025 Paron FC 4 – Sens Jeunesse 2 U13 Départemental 3 Gp A**

- La commission demande au club de Paron de transmettre la FMI ou feuille de match papier, et ce pour lundi 17 février 2025, date impérative.
- Amende de 30€ au club de Paron (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

**Match 53111201 du 08/02/2025 St Sauveur Mo 1 – Charny 1 U13 Départemental 3 Gp F**

- La commission demande au club de St Sauveur de transmettre la FMI ou feuille de match papier, et ce pour lundi 17 février 2025, date impérative.
- Amende de 30€ au club de St Sauveur (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

**Match 53111200 du 08/02/2025 St Fargeau 2 – Ent. Toucy/Champ. 2 U13 Départemental 3 Gp F**

- La commission demande au club de St Fargeau de transmettre la FMI ou feuille de match papier, et ce pour lundi 17 février 2025, date impérative.
- Amende de 30€ au club de St Fargeau (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

**Match 53112106 du 08/02/2025 ECN 2 – Ravières 2 U13 Départemental 3 Gp H**

- La commission demande au club d'ECN de transmettre la FMI ou feuille de match papier, et ce pour lundi 17 février 2025, date impérative.
- Amende de 30€ au club d'ECN (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

**Match 53120308 du 08/02/2025 St Fargeau 1 – Cerisiers 1 U15 Départemental 2 Gp A**

- La commission demande au club de St Fargeau de transmettre la FMI ou feuille de match papier, et ce pour lundi 17 février 2025, date impérative.
- Amende de 30€ au club de St Fargeau (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

**Match 53113800 du 08/02/2025 Chablis 1 – Charbuy Fleury 2 U15 Départemental 3 Gp C**

- La commission demande au club de Chablis de transmettre la FMI ou feuille de match papier, et ce pour lundi 17 février 2025, date impérative.
- Amende de 30€ au club de Chablis (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

## Absences de Délégués

### **Match 53110412 du 08.02.2025 Champigny 2 – St Sérotin 1 U13 Départemental 3 Gp A**

La commission,

- Attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- Fait preuve de mansuétude concernant la catégorie U13,
- Rappelle au club de Champigny les dispositions de l'article 17 du règlement du championnat jeunes du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B- définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre, le rôle de délégué est attribué à une personne physique.  
Cette personne est désignée par le District pour représenter les instances et s'assurer du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et surtout elle veille à l'Esprit Sportif. Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu si ce manquement est constaté par la commission compétente du District de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. »
- Maintient le score acquis sur le terrain : Champigny 2 = 3 – St Sérotin 1 = 1

### **Match 53113306 du 08.02.2025 Champigny 1 – St Denis Les Sens 1 U15 Départemental 3 Gp A**

La commission,

- Attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- Vu les dispositions de l'article 17 du règlement du championnat jeunes du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B- définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre, le rôle de délégué est attribué à une personne physique.  
Cette personne est désignée par le District pour représenter les instances et s'assurer du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et surtout elle veille à l'Esprit Sportif. Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu si ce manquement est constaté par la commission compétente du District de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. »
- Applique le règlement et donne match perdu par pénalité à l'équipe recevante Champigny 1 au bénéfice de l'équipe de St Denis Les Sens 1,
- Score : Champigny 1 = 0 but, - 1 point – St Denis Les Sens 1 = 3 buts, 3 points
- Amende 30€ au club de Champigny pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

*Monsieur Christian BÉNARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*

### **Match 53110995 du 08.02.2025 St Denis Les Sens 1 – Gâtinais 2 U13 Départemental 3 Gp E**

La commission,

- Prend note du courriel du club de St Denis Les Sens en date du 8 février 2025, via leur messagerie officielle,
- Acte que Mr Arnaud ADAM était délégué lors de cette rencontre.

*Monsieur Christian BÉNARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*

## Désignation des Délégués

La commission prend note de la désignation de délégué officiel du district pour les matchs suivants :

- Match 29830645 du 15.02.2025 Entente Florentinoise 1 contre Appoigny 1 U18 Départemental 1  
➤ **M. Éric SCIAUD**
- Match 29830699 du 15.02.2025 Appoigny 2 – Auxerre SC 1 U18 Départemental 2 Gp A  
➤ **M. Michel LE RUEN**
- Match 28884923 du 16.02.2025 Fontaine la Gaillarde 1 contre SC Sénonais 1 Départemental 3 Gp A  
➤ **M. Benjamin BOUGAULT**

## Divers

### Match 28949626 du 09.02.2025 Gurgy 2 – Avallon 2 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note des courriels de Gurgy et de Monsieur Patrick GRIVET, via leurs messageries officielles, indiquant une erreur sur la feuille de match,
- Note que Monsieur Baptiste SOULARD n'était pas sur le banc lors de cette rencontre,
- Acte la présence de Monsieur Baptiste GUÉRIN, Dirigeant de l'équipe, sur le banc.

### Match 28886386 du 09.02.2025 Serein 1 – Ent. Magny/Quarré 3 Départemental 3 Gp D

La commission,

- Prend note du courriel de Monsieur Mickaël ALLARD, Arbitre de la rencontre, indiquant la blessure du joueur numéro 9 de Magny,
- Lui souhaite un prompt rétablissement

## Homologation de tournois

La commission, en lien avec la commission technique, homologue les tournois suivants :

- Malay le Grand : Tournoi U7, U9 (le 6 juillet 2025) U11 et U13 (le 5 juillet 2025)
- FC Sens : Tournoi U8/U9 le 14 juin 2025.

Fin de la réunion : 19h00.

Le Président de séance,

SCHMINKE Didier

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. ».